

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR

SÉANCE DU 20 JUIN 2023

DELIBERATION N° 2023-057

Objet : Demande d'autorisation de remboursement pour les frais de repas et les transports sur place lors des voyages effectués dans le cadre du programme *SUGAR*.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage ;

Autorise le remboursement des frais de repas et de transports sur place lors des voyages effectués dans le cadre du programme *SUGAR*, comme détaillé en annexe de cette délibération.

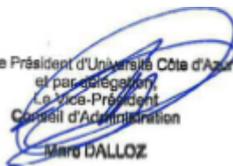
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **28**

Fait à Nice, le 20 juin 2023


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-057**

TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 6 juillet 2023

PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 6 juillet 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire

SUGAR Global Innovation Program

Demande d'autorisation de remboursement pour les frais de repas et les transports sur place lors des voyages effectués dans le cadre du programme SUGAR.

Contexte : Le programme [SUGAR Global Innovation Program](#) est promu par [SUGAR NETWORK](#), un réseau mondial qui regroupe plus de 20 universités internationales de premier plan et plus de 26 entreprises internationales. Depuis 2020, ICE (Innovation Centre for Entrepreneurship) propose ce programme aux étudiants UCA (Université Côte d'Azur) et aussi aux étudiants de Besign School (Sustainable Design School).

L'objectif du programme est de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences entrepreneuriales en travaillant au sein d'une équipe internationale et pluridisciplinaire et en appliquant la méthodologie Design Thinking pour développer une solution innovante répondant à un défi d'innovation réelle proposé par une entreprise partenaire.

Cette année, le programme SUGAR voit la collaboration de l'Université Côte d'Azur avec l'Institut Hasso Plattner, l'université de référence pour l'approche Design Thinking en Europe.

Au cours de l'année 2022-23, le projet SUGAR implique trois voyages internationaux cruciaux pour le succès du projet, et qui sont prévus dans l'accord qui régit la collaboration avec l'Institut Hasso Plattner. Le dédit accord prévoit le financement et la prise en charge de tous les frais liés aux voyages et séjour dans le cadre du projet SUGAR.

Les étudiants :

Les étudiants ont été sélectionnés en octobre 2022 par le responsable pédagogique du programme, suite à un appel à candidatures publié sur le site du ICE.

Les noms des étudiants sont :

- Evan Adeny, Master D2E, Université Côte d'Azur
- Kiah Sophia Lawrence, M1 Smart Edutech, Université Côte d'Azur
- Aida Khemaissia, L3 Besign School
- Elisa Zapata Cataño, M2 Besign School

Frais et méthode de remboursement :

Une contribution financière sera octroyée pour les dépenses que l'université ne peut prendre directement en charge et qui seront effectuées sur place par les étudiants:

- frais liés aux repas : remboursement forfaitaire en fonction de la destination (paragraphe voyages)
- frais de transport sur place: remboursement sur présentation de justificatifs (facture + justificatif de paiement")
- autres dépenses (ESTA, assurance maladie).

Les voyages :

Stoccard, du 30/11/2022 à 02/12/2022

Voyageurs: (3) Evan Adeny, Aïda Khemaïssia, Elisa Zapata Cataño.

Frais à rembourser:

- Montant total de frais des repas pour trois étudiants : 360 €
- Montant total de frais des transport sur place pour trois étudiants : 0 €

Forfait repas

Objectif	N. repas par étudiant	Montant forfait	Total
Semaine de conception à temps plein avec des étudiants universitaires	8	15 € par repas	120 €

Potsdam, du 14/03/2023 à 19/03/2023

Voyageurs: (3) Evan Adeny, Aïda Khemaïssia, Elisa Zapata Cataño.

Frais à rembourser:

- Montant total de frais des repas pour trois étudiants : 540 €
- Montant total de frais des transport sur place pour trois étudiants : 95,10 €

Forfait repas

Objectif	N. repas par étudiant	Montant forfait	Total
Semaine de travail à temps plein avec les étudiants de Hasso Plattner Institute	12	15 € par repas	180 €

Palo Alto, du 3/06/2023 à 9/06/2023

Voyageurs: (4) Evan Adeny, Kiah Sophia Lawrence, Aïda Khemaïssia, Elisa Zapata Cataño.

Frais à rembourser:

- Montant total de frais des repas pour quatre étudiants : 1680 €
- Montant total des frais de transport sur place pour 4 étudiants : (estimation) 700 €
- Montant total des frais pour l'ESTA (Electronic System for Travel authorization) pour 3 étudiants: 63\$ (21\$ pour chaque étudiant)
- Montant total des frais pour l'assurance santé: 120 € (estimation)

Forfait repas

Objectif	N. repas par étudiant	Montant forfait	Total
Participation à l'événement mondial SUGAR FINAL EXPO pour finaliser le projet et le présenter au Network	14	30 € per repas*	420 €

* Ce montant a été établi en considération du fait que le petit déjeuner n'est pas compris dans la réservation du logement, et sur la base de la spécificité de la destination: Palo Alto, au coeur de la Silicon Valley, parmi les villes plus chères des États Unis, où il y a un choix limité de restaurants et tous à un prix moyen très élevé.